



CREATION DE LA SECTION SYNDICALE SUPPer DE MASSY



Le syndicat SUPPer a le plaisir de vous informer de la création de votre section SUPPer sur Massy.

Le chemin a été long, tortueux et parsemé de quelques difficultés. Certains se sont autorisés à faire la « bonne réputation » de SUPPer sans que nous puissions avoir les moyens d'un droit de réponse. C'est maintenant chose faite, la section a été officialisée auprès de la Direction et nous allons pouvoir nous exprimer comme les autres syndicats de Massy.

Nous attendons encore que Thales se conforme à la loi et nous mette à disposition un local syndical pour vous recevoir et nous réunir, des moyens appropriés, ainsi que des panneaux syndicaux...

Pourquoi créer une section syndicale SUPPer à Massy ?

Depuis des années, la pluralité se limite sur notre site à seulement 3 organisations syndicales qui partagent un dénominateur commun, celui d'être des organisations fédérales centralisées, aux conséquences fâcheuses bien connues en termes d'indépendance et de liberté d'expression.



Il était temps pour les salariés de Massy d'avoir un syndicat autonome afin de mettre l'humain au cœur des préoccupations.

Autonomie et indépendance syndicale n'est pas un slogan. Ces deux nécessités ne sont pas compatibles d'une organisation pyramidale, dont les positions politiques se révèlent parfois être le résultat d'intérêts autres que ceux relevant de la réalité quotidienne des salariés sur leur site.

A titre d'exemple, cette année, seul SUPPer a appelé, dans le cadre des NAO, à se mobiliser tous ensemble et à ne pas se contenter, comme certains syndicats, à se limiter à communiquer par « *cruelle déception* » pour les uns, ou pire encore, par un silence pour d'autres.

Vous êtes attachés à la solidarité dans la communauté de travail, tout en gardant votre indépendance, sans subir de directives qui tombent du haut ?

→ Alors, à Massy, faites comme vos collègues de Rungis, Elancourt, Limours, Fleury, Blagnac qui ont rejoint notre syndicat SUPPer afin d'être présents dans les différentes instances représentatives de la société et dans le futur Conseil Social et Economique (CSE).

Salariés de Massy, la section syndicale SUPPer est la vôtre. Elle ne pourra se développer d'une manière pérenne que par votre volonté et votre implication. **Rejoignez-nous.**

SUPPer, Syndicat Unitaire et Pluraliste du Personnel de Thales

n'existe que dans Thales. Rejoignez nous pour être dans un réseau de solidarité et d'amitié, échanger des idées, construire des revendications, et défendre l'intérêt collectif et individuel face à l'employeur



Une organisation non hiérarchisée et en réseau

- Les sections syndicales SUPPer de chaque établissement Thales sont autonomes avec un conseil syndical
- Nos décisions sont le reflet de nos échanges, et parfois du résultat des enquêtes auprès des salariés
- Les sections SUPPer sont regroupées en coordination au niveau du Groupe Thales pour une meilleure cohésion nationale
- SUPPer privilégie le sens collectif et sera toujours là pour vous défendre individuellement
- Toutes nos ressources proviennent des cotisations et de ressources liées à notre représentativité

Nos principaux thèmes revendicatifs

- Les salaires et autres rémunérations (part variable, intéressement, participation, autres primes, égalité entre les femmes et mes hommes, rémunération, carrière).
 - Qualité de Vie au Travail (QVT), le baromètre QVT annuel SUPPer
Dans ce domaine, **SUPPer est la seule organisation à mesurer la Qualité de Vie au Travail** dans l'entreprise en enquêtant auprès des salariés. Depuis 2015, un baromètre est établi chaque année.
 - L'organisation du travail : temps et charge de travail, emploi, ...
 - Les conditions de travail au quotidien
 - La santé au travail, (santé physique et mentale - risques psychosociaux - et en particulier souffrance au travail)
- **Les représentants SUPPer sont une force de propositions dans les négociations avec la Direction de la société et dans les établissements.**
- **SUPPer défend toutes les catégories socio-professionnelles** (cadres et non cadres) et privilégie le consensus et le débat ouvert et contradictoire, où prévalent les principes de solidarité et de transparence dans les prises de décision ou de position collective.

Bulletin de contact et / ou d'adhésion

NOM Prénom :

Coordonnées de contact (tél. /email) :

❖ Je désire prendre contact avec un représentant SUPPer

❖ J'adhère à SUPPer (50 €/an dont 2/3 en crédit d'impôts)

→ A remettre à un représentant SUPPer

